



D.2017.02.01.4.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 1^{er} Février 2017

4 - GESTION DU PATRIMOINE**4.5 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO - Phase 3 - Lot 2 - Gros Œuvre - Avenant n° 2 au marché n° W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le premier février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X (à partir de 10h20)		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Briand à partir de 10h20)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X (à partir de 10h20)		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.4 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise GTM, le marché n° W 2015 12316 M, pour un montant de 1.489.877,61 € HT, pour les travaux du Lot 2 : Gros Œuvre dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2016.10.19.7.1 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12316 M, conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 66 926,25 € HT, soit une augmentation de 4,49%. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de supprimer et d'intégrer au marché initial les prestations suivantes :

- Suppression de la mise en place d'un compresseur provisoire,
- Réalisation de marbres complémentaires,
- Intégration de rails de guidage dans le dallage existant,
- Fourniture de nez de quai en bois,
- Réalisation d'une chape pour le local « préparation lavage »,
- Réalisation de fourreaux sous dallage pour l'atelier roue,
- Réalisation d'un flocage coupe-feu 1h pour les renforts de structure dans le bureau P2.

Prestations supprimées

Suppression de la mise en place d'un compresseur provisoire

Le marché initial prévoyait la mise en place d'un compresseur autonome pour les installations de chantier.

Il s'est avéré opportun de supprimer cette prestation et de venir brancher l'air comprimé des installations de chantier sur le compresseur permanent du site.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 12 076,79 € HT.

Prestations complémentaires

Réalisation de marbres complémentaires

La mise en place des réservations pour les marbres et pour les colonnes de levages prévues pour le projet Doublement de la Capacité Ligne A ont été anticipées dès la réalisation du dallage.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 7 575,83 € HT.

Intégration de rails de guidage dans le dallage existant

Pour l'acheminement des essieux des rames de métro dans le local nettoyage créé, une ornière doit être mise au sol pour guider les chariots.

La mise en place de ces ornières nécessite le découpage du dallage existant (environ 80ml de sciage en horaire décalé) puis sa reconstitution.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170207-20170201-4-5D- DE Date de télétransmission : 07/02/2017 Date de réception préfecture : 07/02/2017
--

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 10 330,68 € HT.

Fourniture et pose de nez de quai en bois

Les quais d'accès aux rames doivent être munis d'un bastaing de bois en leur extrémité.

La mise en place de cet ouvrage, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 219,92 € HT.

Réalisation d'une chape pour le local préparation lavage

Le local « préparation lavage » a été transféré dans une zone carrelée. Ce carrelage, inadapté au passage de charges lourdes, a été déposé comme prévu.

La mise en place du revêtement de finition n'a cependant pas été prévue.

Il a été retenu de venir réaliser une chape renforcée.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 3 887,97 € HT.

Réalisation de fourreaux sous dallage pour l'atelier roue

Certains matériels de l'atelier roue fonctionnent avec de l'air comprimé.

Les réseaux d'air comprimés cheminant dans le dallage et pour les zones existantes de l'atelier, il a été nécessaire de venir réaliser des saignées.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 2 527,98 € HT.

Réalisation d'un flocage coupe-feu 1h pour les renforts de structure dans le bureau P2

Dans le bureau P2, le projet a prévu la mise en place de profilés afin de permettre la démolition des murs porteurs.

Vis-à-vis des contraintes ICPE, il est nécessaire de rendre ces structures coupe-feu 1H par la mise en place d'un flocage.

La réalisation de ce flocage, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 2 961,02 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	1 489 877,61 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	66 926,25 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	16 426,61 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)

1 573 230,47 € HT

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 16 426,61€ H.T. et le montant initial du marché est porté de 1 489 877,61 € HT à 1 573 230,47 € HT soit une augmentation cumulée de 5,59 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du xxxxxxxx émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12316 M.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170207-20170201-4-5D- DE Date de télétransmission : 07/02/2017 Date de réception préfecture : 07/02/2017
--

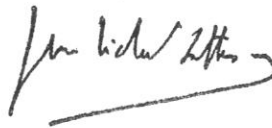
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2015 12316 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 16 426.61 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 2 au LOT 2 - GROS ŒUVRE

DECEMBRE 2016

N° MARCHE N° W 2015 12316 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
		N.MOREIRA		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	22/12/2016	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170207-20170201-4-5D-DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	22/12/2016	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		22/12/2016
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		22/12/2016

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170207-20170201-4-5D-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

La prestation suivante est supprimée :

- **Mise en place d'une prise d'air comprimé dans les locaux provisoires y compris compresseur**

Montant : - 12 076,79 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 02 est complété par les éléments suivants :

- **Réalisation de marbres supplémentaires sur la VA8 afin de pouvoir mettre à disposition une ligne à 52m pour les essais de SIEMENS. Les marbres complémentaires au nombre de 48 unités permettront sur VA8 de recevoir les rames en version 52M et 2 fois 26 M.**

Montant : 7 575,83 €HT

- **Intégration de 2 rails de guidage dans le dallage existant dans le local HP**

Montant : 10 330,68 €HT

- **Fourniture et pose de nez de quai en bois exotique sur les quais des voies VA7, 8 et 9**

Montant : 1 219,92 €HT

- **Réalisation d'une chape en microbéton fibré dans le local préparation lavage**

Montant : 3 887,97 €HT

- **Réalisation de fourreaux sous dallage pour réseau d'air comprimé dans l'atelier roue**

Montant : 2 527,98 €HT

- **Flocage Coupe feu 1h des renforts de structure dans le bureau 42**

Montant : 2 961,02 €HT

Le montant total de l'avenant N°2 au marché est fixé à 16 426,61 €HT

Le nouveau montant du marché est de 1 573 230,47 € HT soit une augmentation de 5,59 % du montant initial du marché.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170207-20170201-4-5D-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur